

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 27 (1901)
Heft: 19

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Supplément au N° 19 du Bulletin Technique de la Suisse Romande

BIBLIOGRAPHIE

La commission nommée par l'Association suisse des Electriciens pour la surveillance de l'inspectorat technique des installations électriques nous envoie son rapport concernant l'exercice terminé au 30 juin 1901 ; nous le résumons brièvement.

La Commission nommée pour 3 ans en 1897 a vu son mandat renouvelé pour une même période à l'assemblée générale d'octobre 1900 de l'Association. Elle a, pendant ce dernier exercice, fixé définitivement le tarif d'abonnement qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1901 ; elle a achevé la rédaction des prescriptions de sécurité ; elle a adjoint à l'inspecteur principal, M. Strehler, un assistant technique en la personne de M. Ed. Clerc, jusqu'alors chef d'exploitation de l'usine hydraulique et électrique de Romanshorn.

Sur le préavis de l'inspecteur, lequel a dans ce but visité divers établissements industriels suisses et étrangers et notamment l'installation de la « Physikalisch-technische Reichsanstalt » à Charlottenbourg, la Commission a ouvert un crédit de 5000 fr. pour l'acquisition des appareils nécessaires à l'essai de matières isolantes. Ces appareils ont été achetés ; ils permettent de produire une tension de courant alternatif allant jusqu'à 60,000 volts. On peut, grâce à eux, entreprendre des mesures fort utiles, en particulier on peut mesurer la résistance d'isolement de matières isolantes jusqu'à 1000 mégohms sous une tension pouvant atteindre 10,000 volts.

Les chiffres suivants donnent une idée de l'activité de l'inspectorat et du développement de son champ de travail. Le nombre total d'abonnés a passé du 30 juin 1898 au 30 juin 1901 de 30 à 177, la somme totale des abonnements a passé pendant le même laps de temps de fr. 9649,20 à fr. 25222,50, le nombre des stations centrales abonnées de 30 à 86, la valeur contribuable des installations de fr. 6,989,600 à fr. 30,172,600. Les installations particulières, dont aucune n'était abonnée en 1898, sont maintenant au nombre de 91 ; elles ont occasionné 106 inspections pendant le dernier exercice, tandis que le nombre d'inspections de stations centrales s'est élevé à 91.

Tous les abonnés dont le contrat expirait le 31 décembre 1900 ont, sauf quatre d'entre eux, renouvelé leur convention.

L'inspectorat a eu en outre à accomplir un certain nombre de travaux spéciaux, tels que visites d'usines en construction ou en réparation, études d'agrandissement de stations centrales. Ces travaux sont demandés soit par les particuliers, soit par les autorités qui cherchent constamment et d'une manière fort louable, à perfectionner leurs installations, dont les dispositions nouvelles paraissent en général très pratiques.

Les coupe-circuits à haute tension pour fortes intensités ne semblent pas encore d'une construction satisfaisante ; par contre, on a introduit depuis quelque temps des coupe-circuits à cartouche pour les installations particulières qui présentent de notables avantages sur les appareils actuels et dont l'emploi est à recommander, malgré le prix encore un peu élevé.

L'Association des stations centrales suisses s'occupe d'ailleurs de cette question et fera prochainement une proposition définitive à cet égard.

A. D. G.

CONCOURS

Les travaux de terrassement, maçonnerie, pierre de taille, charpenterie, couverture, ferblanterie, menuiserie, serrurerie, plâtrerie et peinture pour un **bâtiment des douanes à Grandfontaine** (Jura bernois) sont mis au concours.

Les plans, les conditions et les formulaires de soumission sont déposés au bureau des douanes à la gare de Porrentruy. Le 1^{er} octobre, un architecte de l'administration soussignée s'y trouvera pour donner tous les renseignements nécessaires.

Les offres doivent être adressées à cette administration, sous pli fermé, affranchi et portant la suscription : « Offre pour le bâtiment des douanes à Grandfontaine », d'ici au **10 octobre prochain inclusivement**.

Berne, le 24 septembre 1901.

DIRECTION
DES TRAVAUX PUBLICS DE LA CONFÉDÉRATION.

CONCOURS

La *Municipalité de Lausanne* met au concours la place de

Premier Ingénieur

chef du service de l'entretien de la ville, vacante par suite du décès du titulaire. — *Traitement annuel de fr. 3500.— à fr. 4500.—.*

Les inscriptions seront reçues dès ce jour au **mardi 13 octobre 1901, à 6 h. du soir**, par la Direction soussignée.

Lausanne, le 13 septembre 1901.

DIRECTION DES TRAVAUX.